

SÉANCE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1375-2024

Règlement 1375-2024

modifiant les dispositions du règlement de zonage 1362-2024 aux fins d'autoriser l'usage « entrepreneur en construction avec entreposage intérieur seulement » en zones AD-1 et AD-2 et d'ajuster certaines dispositions en lien au stationnement

Étaient présents


Madame Nicole Chevalier, conseillère

Monsieur Guillaume Albert-Bouchard, directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement

Madame Nancy Bellerose, directrice des affaires juridiques et greffière

Le 27 janvier 2025, à 18 h 30, madame la conseillère Nicole Chevalier ouvre la séance publique de consultation en ce qui a trait au projet de règlement mentionné en titre et ce, en conformité avec la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*.

Aucune personne ne s'étant présentée à 18 h 45, la séance publique de consultation est fermée.



Nancy Bellerose

Directrice des affaires juridiques et greffière